



Décision n° 37/23

Nature de l'acte : 1.4 Autres Types de Contrats

**PORTANT RENOUELEMENT DE SIGNATURE D'UNE  
CONVENTION D'ASSISTANCE JURIDIQUE AVEC LE CABINET MLD AVOCATS**

Le Maire de la Commune de Mornant,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
- **Vu** la délibération du conseil municipal 74-22 en date du 12 septembre 2022 portant délégation d'attribution du Conseil municipal à Monsieur le Maire

**CONSIDÉRANT QUE** la Commune de Mornant, en l'absence de service juridique dans l'organisation des services de la commune, a la nécessité d'une sécurisation juridique des actes administratifs,

**CONSIDÉRANT QUE** la Commune de Mornant souhaite renouveler la précédente convention dont la fin était fixée au 31 décembre 2023,

**DÉCIDE:**

**ARTICLE 1 :**

De conventionner pour une durée déterminée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 30 juin 2024 avec le Cabinet MLD Avocats domicilié, 1, place Francisque REGAUD à Lyon pour une assistance juridique sur l'ensemble des dossiers nécessitant une expertise et un accompagnement en droit public pour la sécurisation juridique de ses actes.

**ARTICLE 2 :**

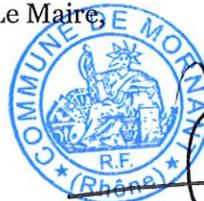
Le montant forfaitaire mensuel des honoraires s'élève à 1920 € TTC.

**ARTICLE 3 :**

La Directrice Générale des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise aux services de l'État et à la Trésorerie Principale de Mornant.

Fait à Mornant, le 27 décembre 2023

Le Maire,



Renaud PFEFFER.